

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121.10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

jeudi 19 février 2026 à 20h30,

A la mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal - Séance du 20 janvier 2026
2. Finances - Compte Financier Unique
3. Finances - Affectation du résultat 2025
4. Finances - Taux des impôts locaux 2026
5. Finances - Budget Primitif 2026
6. Subventions aux associations 2026
7. Convention d'objectifs et de financement 2026 - Association " Art et fête "
8. Convention d'objectifs et de financement 2026 - Association " Drôles de coquins "
9. Règlements intérieurs - Restaurants scolaires - Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
10. Règlement intérieur - Etude surveillée
11. Tarification périscolaire et extrascolaire, restaurants scolaires et étude surveillée
12. Procédure de déclassement - Rue de la Ville de Paris - Parcelle AB 1081
13. Décisions du Maire
14. Questions diverses

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis



Philippe AUDEBERT